

## ANCIEN TESTAMENT

### DOCUMENTS – 1. PSAUME 82

#### D.1 Conseil divin

En hébreu, on appelait *sôd* toute réunion d'un petit groupe qui aboutit à une décision. Cette décision était normalement tenue secrète, mais elle pouvait aussi être portée à la connaissance d'autres personnes qu'on voulait y intéresser. Or cette communication se faisait par un messenger, lequel retenait par cœur le contenu de la décision et le répétait tel quel aux destinataires en faisant précéder son message de l'introduction : "Ainsi parle Untel" et en le faisant suivre de ces mots : "Dit Untel".

À un niveau supérieur, le petit groupe est devenu celui du roi et de ses conseillers (1R 12,6-14; 2R 6,6-14). Le *sôd* ou le conseil royal est convoqué en particulier "au retour de l'année quand les rois se mettent en guerre" (2S 11,1; 1R 20,26). Un tel conseil se réunit donc au début de l'année de printemps (mars) surtout pour régler des problèmes d'ordre interne ou externe, surtout ceux qui concernent la diplomatie et la guerre.

À un niveau plus élevé encore et cette fois, par métaphore, on a parlé, et cela aussi bien en Mésopotamie, en Égypte, à Ugarit et en Grèce, d'un conseil divin (sur l'Olympe ! sur la "montagne des dieux"). Ce conseil se rassemblait au Nouvel An de printemps et essentiellement pour fixer les destinées. En ce cas, il arriverait que le grand Dieu, doublet céleste du grand roi et suzerain, se levait dans l'assemblée divine pour accuser d'insubordination les autres dieux, qui étaient les doublets célestes des rois vassaux.

Enfin, au terme de l'histoire de cette tradition, on trouve l'usage que la Bible a fait de cette imagerie.

#### D.2 Membres de la cour céleste

Si le grand Dieu était appelé Père, les dieux inférieurs pouvaient être désignés comme fils de Dieu (Gn 6,1-4; Jb 1,6). Et si Dieu est dit Saint ou Très Saint (Saint, Saint, Saint), les dieux le sont aussi, c'est-à-dire "séparés" ou, en langage moderne, "transcendants". D'un autre côté, si quelqu'un est dit avoir assisté au conseil divin et avoir été envoyé par Dieu et les dieux pour signifier leur décision sur terre, on pourra dire que c'est un *malak* (hébreu) = *angelos* (grec) = *angelus* (latin) = ange (français). Mais on pourrait tout aussi bien et avantageusement dire que c'est un "envoyé". Et comme l'envoyé a le même pouvoir que celui qui l'envoie, on peut personnifier ce personnage et parler de l'Envoyé de Yahvé (=Ange de Yahvé) comme identique à Yahvé lui-même. Et si celui qui est envoyé est un inspecteur qui cherche à reconnaître la fidélité ou l'infidélité des rois vassaux pour revenir auprès de Dieu et des dieux et rendre compte de sa mission en accusant les infidèles, on pourra l'appeler "satan" (accusateur).

#### D.3 Jugement

Car, en tant que doublets célestes des rois terrestres – lesquels sont souvent injustes envers les pauvres qu'ils devraient soutenir –, le "dieux" peuvent être représentés comme des juges iniques favorisant les riches et les puissants.

Et comme, dans l'idéologie royale courante, on se représentait les rois comme habitant au ciel, on pouvait aussi décrire un tribunal céleste où le grand Dieu après avoir reproché leurs crimes aux dieux inférieurs, leur déclare que, bien que "fils de Dieu" ou "fils du Très-Haut" (Elyôn), et donc célestes et, dès lors, "immortels", néanmoins ils mourront, et ils tomberont (de haut).

#### D.4 Milieu de vie

En hébreu, les sept premiers versets ont 3 + 3 accents, mais le huitième a 4 + 4 accents. Aussi plusieurs pensent-ils que le dernier verset est d'une autre main que les autres. Et ils proposent l'hypothèse que le dernier verset aurait été ajouté après l'exil, puisque, dans ce cas, il réinterpréterait le psaume, qui serait ancien (puisque'il utilise l'imagerie cananéenne), en fonction de la situation des exilés. On y ferait appel à Dieu pour qu'il domine sur les nations qui alors dominaient elles-mêmes le peuple juif. Cependant, le contraire est

## ANCIEN TESTAMENT

### DOCUMENTS – 1. PSAUME 82

également possible. Il se peut que ce soit la situation supposée par le dernier verset qui a amené un psalmiste de l'exil à faire un réemploi d'une imagerie jusque-là combattue par les prophètes yahvistes et que, le monothéisme étant désormais assuré, on pouvait utiliser comme "croyable disponible" (Paul Ricoeur).

#### D.5 Reprise chrétienne

Ce psaume peut être facilement repris dans une prière chrétienne. Il l'a été depuis les origines de l'Église, certes, mais aujourd'hui il y a avantage, pour tous ceux qui prient avec les psaumes, à tirer parti de l'exégèse pour en relativiser l'imagerie et ne prendre les signifiés pour des référents, comme si, parce que la Bible parle de "dieux" ou d'"anges elle affirmait par là-même que de tels êtres existent en vérité. Mais il y a en outre avantage à situer le psaume dans l'histoire du peuple juif et dans le contexte d'affliction où se trouvaient alors les exilés. Celui qui a consenti à prendre ainsi le détour de l'exégèse peut très bien se représenter Dieu (ou le Christ) comme le juge suprême qui juge les juges. Et si, d'aventure, il se trouve lui-même dans une situation de profonde détresse et subit une injustice dont aucun tribunal humain ne peut le délivrer, il pourra penser que sa cause est présente aux yeux du Juge suprême et que justice lui sera faite quelque jour.